

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 17
Votants 18

DU 26 septembre 2019

Secrétaire de séance : Bernadette EGOT

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de Madame BREGEON qui est absente et a donné pouvoir à Violaine KEIME.

Bernadette EGOT est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 05 septembre dernier.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité sauf une voix, Bernadette EGOT étant absente à la réunion.

Jérémy PETIT présente les derniers préparatifs pour la Fête de la Bière ainsi que l'organisation des postes.

Concernant le Marché de Noël qui est organisé avec l'école maternelle, le 07 décembre, le prix du ml sera celui du marché classique. Il se tiendra le samedi après-midi de 13h à 20h. La Mairie s'occupe de trouver des artisans. La ville de Pleurs organise son marché le dimanche 08.

La traditionnelle arrivée du Père Noël sera le 20 décembre, peut être avec un conte de Noël avant le concert et le repas le soir sur réservation (parmentier de canard avec tarte).

Valérie MANCE fait le point sur les effectifs de rentrée aux écoles et aux services périscolaires.

Les résultats de l'étude de sols révèlent un problème de structure. On attend que la Sous-Préfecture donne son avis pour l'utilisation du préau. Le Maire va prendre un arrêté dans ce sens.

Les JDF : réunion samedi prochain pour programmer les actions à venir.

Gouter des anciens : le samedi 18 janvier après midi avec l'orchestre Zenith (pianiste chanteur accordéoniste) ; les colis des aînés sont choisis.

Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Rémy LEPAGE le 16 septembre et qu'ils ont fait un point ensemble. Suite à cela, le Maire a conclu en retirant les délégations attribuées à Rémy LEPAGE ; ce dernier a répondu qu'il avait déjà envoyé sa démission en Sous-Préfecture.

Rémy LEPAGE remet les clés de la Mairie au Maire devant l'assemblée.

Avant le diagnostic général de l'architecte, il faut désinfecter les combles de l'église. Le devis le moins élevé est à 14 000€. Ensuite, on pourra établir un calendrier des travaux avec les ordres de priorité. Gérard GORISSE dit que dans les années 2006-2007, le nettoyage des combles avait permis d'enlever 3 bennes de déchets.

Nous avons les rapports du délégataire en eau et assainissement

Pour Suez, tout est bon, rien de particulier à signaler, aucun problème n'est évoqué.

Le Maire souligne à nouveau le manque de dialogue et la nonchalance de Suez

Concernant les odeurs désagréables, un arrêté interdit les épandages le week-end et les jours fériés du 20 mars jusqu'à l'automne. Cette année, il y en a eu beaucoup moins que l'an dernier. Une discussion a eu lieu pendant l'hiver avec les organisations professionnelles représentatives. Le Maire ajoute que le méthaniseur ne produit pas de désagréments olfactifs.

Les travaux d'entretien sont réalisés sur la Somme par le syndicat S3M ; ils durent une semaine.

Le 11 novembre, une famille qui vient de retrouver son aïeul décédé au front fera une petite cérémonie pour l'occasion.

Bernadette EGOT informe que la rivière est encombrée par des petits barrages : il faudrait peut-être rappeler la réglementation, pour éviter que l'eau soit bloquée. Fabrice HERBIN ira voir sur place.

Paul REMY demande si on sait combien coutera la réparation des vitraux de l'église endommagés avec la grêle : nous n'avons pas encore reçu le devis.

Séance levée à 21h00 Prochaine séance le 24 octobre.